

La carte d'identité du territoire

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche Outil n°2

ENJEUX

Le tableau de bord a été construit dans le cadre de la phase d'élaboration du diagnostic territorial. Il vise à outiller la démarche en apportant des éléments quantitatifs, mesurés ou calculés de façon uniforme, qui permettront de lancer ou d'animer les échanges qualitatifs sur les portes d'entrée. Les indicateurs du tableau de bord n'ont pas vocation à apporter des réponses « clés en main » mais à orienter le questionnement des acteurs.

La défiance que rencontre la notion de mesure dans un domaine qui s'intéresse principalement à l'« humain » constitue un obstacle à toute perspective de prévention de situations indésirables, puisque précisément on s'interdit d'en prendre la mesure (cf. les perdus de vue, les rendez-vous non honorés, les hospitalisations trop prolongées, le non enregistrement des évaluations périodiques, etc...).

Ces indicateurs ne sont pas faits pour « normer » des valeurs que l'on considérerait comme optimales, mais pour amener les professionnels eux-mêmes à s'interroger sur le service rendu à partir de certains repères indicatifs.

DESCRIPTION

Pour des raisons de simplification, un seul tableau de bord est proposé pour répondre à deux descriptions différentes du territoire :

- La carte d'identité (1^{er} onglet du tableau de bord), qui vise à décrire le territoire au regard de ses spécificités géo démographiques, mais également au regard des acteurs qui y interviennent. La carte d'identité présente des indicateurs de contexte mesurés à l'échelle du territoire concerné et en mis en regard des valeurs départementale et régionales. Ces indicateurs permettront de disposer d'une « toile de fond » lors des échanges et de percevoir des signaux « d'alerte » éventuels ;
- **Les caractéristiques du parcours (cf. fiche outil n°3)** (2nd onglet du tableau de bord) prennent comme point focal la personne dans son parcours, au sein du territoire. Selon cette approche, les indicateurs du parcours sont structurés en fonction des portes d'entrée. Ils veulent témoigner de façon objectivée des points de rupture que rencontrent les usagers et les familles, points de rupture induits par les organisations mises en place par et entre les professionnels.

CRITERES DE SELECTION DES INDICATEURS

Le tableau de bord s'appuie sur les principes suivants :

- Il convient de privilégier l'utilisation des sources de données disponibles ;
- Le choix de recueillir des informations ad hoc ou de réaliser des traitements supplémentaires est fait pour apporter une information supplémentaire nécessaire ;
- L'interprétation des données doit être la plus simple possible et se rapprocher de la représentation des acteurs de terrain.

La carte d'identité du territoire

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche Outil n°2

Il convient de préciser qu'il s'agit d'un socle minimal d'indicateurs et que le cas échéant, toute donnée disponible susceptible d'apporter une information pertinente peut être prise en compte dans la démarche de diagnostic territorial.

PRECAUTIONS D'EMPLOI DU MOT « INDICATEUR » DANS LE CADRE DU PROJET

Un outil d'évaluation (et non une évaluation en soi) grâce auquel on peut mesurer une situation ou une tendance de façon relativement objective à un instant donné. Un indicateur se veut être un résumé d'informations complexes, offrant la possibilité à des acteurs différents de dialoguer entre eux.

L'indicateur décrit un état ou une réponse ne pouvant être appréhendée directement (Type ratio de population), il peut en agréger d'autres (on parle alors d'indices). Il peut exister une relation causale entre le fait mesuré et un indicateur.

L'utilité d'un indicateur dépend d'abord de sa capacité à refléter la réalité mais aussi de sa simplicité d'acquisition et de compréhension.

Un indicateur n'a pas de valeur normative, Il donne des informations et peut-être utilisé comme un outil d'alerte permettant de se poser des questions et ouvrir un dialogue entre .acteurs de différents champs. Robuste, fiable, précis et donc spécifique pour permettre une interprétation stable et cohérente dans le temps.

Dans le cadre de ce projet, les indicateurs permettent de donner une perception, une tendance, une indication sur les problématiques de parcours dans le territoire considéré.

LES DONNEES CONCERNEES : LES INDICATEURS DU TERRITOIRE :

Ils sont organisés autour des thèmes suivants :

- Données géographiques
- Données populationnelles
- Données de consommation de soins
- Données d'équipement
- Données d'activité

(bouton cliquable :)

[Accédez à l'outil carte d'identité](#)

MOYENS

Utilisation des ressources internes (cf. fiche n°6)

- Service documentation pour la veille documentaire,
- Cellule d'analyse de l'activité
- Services ou pôles de la régulation

A l'extérieur :

- Les établissements de santé
- Les établissements médicosociaux

La carte d'identité du territoire

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche Outil n°2

- La CPAM
- La MDPH
- ...

ACTEURS CONCERNES

- L'équipe projet ou groupe projet en tant que commanditaire,
- Les établissements de santé (DIM)
- Les établissements médicosociaux (TDBS)
- Les partenaires extérieurs :
 - MDPH,
 - CPAM
 - Organismes Crepsy, ORS, CREAI, ...

FACTEURS CLES DE SUCCES

La production et le traitement des données sont indispensables pour asseoir une description réaliste de la situation et non « ressentie ». C'est ce qui permettra également de poser des constats et de définir des actions en rapport avec la réalité du terrain.

Cette phase peut utilement être conduite au plan régional, dès lors que les territoires d'action sont définis, dans le cadre de tableaux de bord régionaux. Cela permettra également de permettre au territoire d'action de se comparer aux autres territoires. Enfin, envisager un traitement global peut constituer la phase initiale d'un suivi en routine des indicateurs au niveau régional et territorial dans une approche dynamique.

A noter : La DREES va mettre à dispositions des ARS un « Atlas Santé mentale » qui permettra de disposer de données agrégées et ordonnées. Néanmoins, cet atlas ne dispose d'aucunes données issues du champ médicosocial.

FICHES ASSOCIEES

- [Fiche 3 : le chef de projet](#)
- [Fiche 4 : l'équipe-projet ou groupe-projet](#)
- [Fiche 5 : La liste des acteurs incontournables et son annuaire](#)
- [Fiche 6 : L'aide au repérage des démarches locales](#)
- [Fiche 7 : le plan de communication – un exemple](#)
- [Fiche 8 : l'implication des usagers](#)
- [Support : trame de lettre de cadrage](#)
- [Support : la plénière de lancement](#)

OUTILS ASSOCIES

- [Fiche Outil 2 : la carte d'identité du territoire et sa grille d'indicateurs](#)
- [Fiche Outil 3 : les caractéristiques du parcours et sa grille d'indicateurs](#)
- [Fiche Outil 4 : la grille MDPH et sa notice d'utilisation](#)